

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|---|
| Title - Sujet GASKET | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-135875/A | Date 2012-09-12 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8486-135875 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-379-61171 | |
| File No. - N° de dossier hn379.W8486-135875 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-10-24 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Godbout, Lyne | Buyer Id - Id de l'acheteur hn379 |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3611 () | FAX No. - N° de FAX (-) - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |



| Destination Code - Code destinataire | Destination Address - Adresse de la destination | Invoice Code - Code bur.-comptable | Invoice Address - Adresse de facturation |
|---|--|---------------------------------------|--|
| W248A | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada | W2481 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 7 CF SUPPLY DEPOT STN FORCES P.O.BOX 10500 EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada |
| WB941 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N3V9 Canada | W1941 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|--|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 1 | NSN - NNO: 5330-01-444-7957 GASKET NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75160 Part No. - N° de la partie: R123542 | WB941 | W1941 | 5 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 2 | NSN - NNO: 2910-01-470-1941 ACTUATOR, ELECTRO-MECHANICAL, ROTARY NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0BXW5 Part No. - N° de la partie: ADC101-24 | WB941 | W1941 | 15 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 3 | NSN - NNO: 6110-01-470-4266 GOVERNOR, MOTOR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0BXW5 Part No. - N° de la partie: ESD5551 | W248A | W2481 | 5 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 4 | NSN - NNO: 6110-01-470-4266 GOVERNOR, MOTOR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0BXW5 Part No. - N° de la partie: ESD5551 | WB941 | W1941 | 5 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 5 | NSN - NNO: 5342-01-470-5177 CAP, FILLER OPENING NSCM/CAGE - COF/CAGE: 60283 Part No. - N° de la partie: 96-12710 | WB941 | W1941 | 3 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 6 | NSN - NNO: 5935-01-509-5078 COVER, ELECTRICAL CONNECTOR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 74545 Part No. - N° de la partie: CA60 | W248A | W2481 | 25 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 7 | NSN - NNO: 5935-01-509-5541 COVER, ELECTRICAL CONNECTOR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 74545 Part No. - N° de la partie: CA100 | W248A | W2481 | 50 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 8 | NSN - NNO: 5935-01-509-5541 COVER, ELECTRICAL CONNECTOR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 74545 Part No. - N° de la partie: CA100 | WB941 | W1941 | 75 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|--|------------------|-----------------|---------|-------------------|--|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 9 | NSN - NNO: 6685-12-143-5939 GAGE, PRESSURE, DIAL, INDICATING PART: 160 020 019/020 NSCM: D4276 • PART: 160 020 019/002 NSCM: D4276 • PART: 160 020 019-020 NSCM: D4276 • PART: 160 020 019-002 NSCM: D4276 • PART: 160.020/019/020 NSCM: D4276 • PART: 160.020/019/002 NSCM: D4276 | WB941 | W1941 | 10 | Each | \$ | \$ | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|--|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 10 | NSN - NNO: 5330-12-162-5145 GASKET CGCS LONG DESCRIPTION: SHELF LIFE/BATCH MANAGED ITEM • PART: 70-26027-80 NSCM: D0210 • PART: 0213 6717 NSCM: D2689 | W248A | W2481 | 5 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 11 | NSN - NNO: 5330-12-165-2171 GASKET NSCM/CAGE - COF/CAGE: 36719 Part No. - N° de la partie: 0155-08-22-05 | WB941 | W1941 | 25 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 12 | NSN - NNO: 2940-12-175-7846 FILTER ELEMENT, INTAKE AIR CLEANER NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8086 Part No. - N° de la partie: 3202852103 | WB941 | W1941 | 8 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 13 | NSN - NNO: 5930-12-307-5199 SWITCH, PRESSURE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8246 Part No. - N° de la partie: 1176020 | WB941 | W1941 | 16 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 14 | NSN - NNO: 5925-20-000-0900 CIRCUIT BREAKER NSCM/CAGE - COF/CAGE: 000F6 Part No. - N° de la partie: QC3015H | WB941 | W1941 | 5 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 15 | NSN - NNO: 5935-20-000-0981 COVER, ELECTRICAL CONNECTOR NSCM/CAGE - COF/CAGE: 74545 Part No. - N° de la partie: PC100 | WB941 | W1941 | 40 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 16 | NSN - NNO: 5930-21-910-3108 SWITCH, ROTARY NSCM/CAGE - COF/CAGE: 39091 Part No. - N° de la partie: 1089V | WB941 | W1941 | 5 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 17 | NSN - NNO: 5340-21-891-6718 MOUNT, RESILIENT, GENERAL PURPOSE CGCS LONG DESCRIPTION: SHELF LIFE/BATCH MANAGED ITEM • PART: M-100B NSCM: 35427 • PART: N0VIBRA M-100B NSCM: 35427 • PART: 814907 NSCM: 35076 | WB941 | W1941 | 34 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 18 | NSN - NNO: 6160-21-900-9092 RETAINER, BATTERY NSCM/CAGE - COF/CAGE: 38636 Part No. - N° de la partie: 814842 | WB941 | W1941 | 8 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 19 | NSN - NNO: 6160-21-900-9092 RETAINER, BATTERY NSCM/CAGE - COF/CAGE: 38636 Part No. - N° de la partie: 814842 | W248A | W2481 | 18 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 20 | NSN - NNO: 6150-01-406-9533 CABLE ASSEMBLY, SPECIAL PURPOSE, ELE CTRICA NSCM/CAGE - COF/CAGE: 30554 Part No. - N° de la partie: 88-22209 | WB941 | W1941 | 10 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 21 | NSN - NNO: 6140-00-057-2553 BATTERY, STORAGE CGCS LONG DESCRIPTION: SHELF LIFE ITEM NSCM/CAGE - COF/CAGE: 05733 Part No. - N° de la partie: BB249U | W248A | W2481 | 100 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|--|------------------|-----------------|---------|-------------------|---|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 22 | NSN - NNO: 6140-00-057-2553 BATTERY, STORAGE CGCS LONG DESCRIPTION: SHELF LIFE ITEM NSCM/CAGE - COF/CAGE: 05733 Part No. - N° de la partie: BB249U | WB941 | W1941 | 200 | Each | \$ | | See Herein | |

| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|--|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 23 | NSN - NNO: 5975-00-232-7647 CONDUIT OUTLET PART: FS17 NSCM: 35004 • PART: FS17 NSCM: 15235 | WB941 | W1941 | 10 | Each | \$ | | See Herein | |
| 24 | NSN - NNO: 3433-00-377-0684 TOOL CHEST PART: CC-61 NSCM: 17941 • PART: 17857 NSCM: 55019 | WB941 | W1941 | 20 | Each | \$ | | See Herein | |
| 25 | NSN - NNO: 5930-00-615-6731 GUARD, SWITCH NSCM/CAGE - COF/CAGE: 96906 Part No. - N° de la partie: MS25224-1 | W248A | W2481 | 50 | Each | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 26 | NSN - NNO: 5930-00-615-6731 GUARD, SWITCH NSCM/CAGE - COF/CAGE: 96906 Part No. - N° de la partie: MS25224-1 | WB941 | W1941 | 100 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 27 | NSN - NNO: 5940-00-978-7672 TERMINAL, STUD NSCM/CAGE - COF/CAGE: 96906 Part No. - N° de la partie: MS39347-3 | WB941 | W1941 | 40 | Each | \$ | \$ | | See Herein | |
| 28 | NSN - NNO: 5940-01-112-9746 TERMINAL, QUICK DISCONNECT PART: 3000P1A NSCM: 70611 • PART: 31N2638 NSCM: 02929 • PART: RA2573 NSCM: 56501 • PART: AA-2201 NSCM: 98410 | W248A | W2481 | 8 | HD | \$ | \$ | | See Herein | |
| 29 | NSN - NNO: 5325-01-161-2654 STUD, TURNLOCK FASTENER CGCS LONG DESCRIPTION: MATERIAL>OVERALL STEEL\SURFACE TREATMENT>OVERALL ZINC AND CHROMATE\SURFACE TREATMENT DOCUMENT AND CLASSIFICATION>OVERALL MIL-C-87115 MIL SPEC SINGLE TREATMENT RESPONSE\TURNLOCK STUD SHANK STYLE>8 STUD SHANK\GRIP LENGTH>0.720 INCHES NOMINAL\SHANK NECK LENGTH>0.565 INCHES NOMINAL\STUD SHANK MAJOR | W248A | W2481 | 20 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|--|------------------|-----------------|---------|-------------------|--|------------------------------|---------------------------|
| 29 | DIAMETER>0.290 INCHES NOMINAL\TURNLOCK STUD HEAD STYLE>10 FILLISTER WING\HEAD LENGTH>1.125 INCHES NOMINAL\STUD HEAD HEIGHT>0.438 INCHES NOMINAL\SECURING DEVICE TYPE>RING\MATERIAL ACCOMMODATED THICKNESS>0.450 INCHES MINIMUM AND 0.469 INCHES MAXIMUM\ NSCM/CAGE - COF/CAGE: 94222 Part No. - N° de la partie: 85-12-460-16 | | | | | | | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|--|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 30 | NSN - NNO: 5325-01-161-2654 STUD, TURNLOCK FASTENER CGCS LONG DESCRIPTION: MATERIAL>OVERALL STEEL\SURFACE TREATMENT>OVERALL ZINC AND CHROMATE\SURFACE TREATMENT DOCUMENT AND CLASSIFICATION>OVERALL MIL-C-87115 MIL SPEC SINGLE TREATMENT RESPONSE\TURNLOCK STUD SHANK STYLE>8 STUD SHANK\GRIP LENGTH>0.720 INCHES NOMINAL\SHANK NECK LENGTH>0.565 INCHES NOMINAL\STUD SHANK MAJOR DIAMETER>0.290 INCHES NOMINAL\TURNLOCK STUD HEAD STYLE>10 FILLISTER WING\HEAD LENGTH>1.125 INCHES NOMINAL\STUD HEAD HEIGHT>0.438 INCHES NOMINAL\SECURING DEVICE TYPE>RING\MATERIAL ACCOMMODATED THICKNESS>0.450 INCHES MINIMUM AND 0.469 INCHES MAXIMUM\ • NSCM/CAGE - COF/CAGE: 94222 Part No. - N° de la partie: 85-12-460-16 | WB941 | W1941 | 30 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 31 | NSN - NNO: 5935-01-220-7297 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL PART: 520P9W NSCM: 74545 • PART: 520PW9 NSCM: 74545 | W248A | W2481 | 15 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 32 | NSN - NNO: 5935-01-220-7297 CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL PART: 520P9W | WB941 | W1941 | 35 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 32 | NSCM: 74545 • PART: 520PW9 NSCM: 74545 | | | | | | | | | |
| 33 | NSN - NNO: 2940-01-310-4495 FILTER ELEMENT, INTAKE AIR CLEANER NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0AK42 Part No. - N° de la partie: 114250-12581 | WB941 | W1941 | 200 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 34 | NSN - NNO: 5360-01-322-8631 SPRING, HELICAL, EXTENSION NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0AK42 Part No. - N° de la partie: 114250-66200 | W248A | W2481 | 30 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 35 | NSN - NNO: 4720-01-357-6531 TUBING, NONMETALLIC NSCM/CAGE - COF/CAGE: 44940 Part No. - N° de la partie: 186-6176 | W248A | W2481 | 50 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 36 | NSN - NNO: 6625-01-366-0193 METER, SPECIAL SCALE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 06555 Part No. - N° de la partie: 88-21103 | WB941 | W1941 | 15 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 37 | NSN - NNO: 2930-01-367-0228 RADIATOR, ENGINE COOLANT PART: X-5517 NSCM: 73540 • PART: DR2682 NSCM: 0H2P9 | WB941 | W1941 | 20 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 38 | NSN - NNO: 5330-01-367-6329 SEAL, NONMETALLIC SPECIAL SHAPED SECTION PART: 88-22705 NSCM: 30554 • PART: 20941 NSCM: 56329 | WB941 | W1941 | 200 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 39 | NSN - NNO: 6620-01-368-1531 GAGE, PRESSURE, DIAL INDICATING NSCM/CAGE - COF/CAGE: 06555 Part No. - N° de la partie: 945330 | WB941 | W1941 | 20 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 40 | NSN - NNO: 6115-01-368-2911 GENERATOR, DIRECT CURRENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 24975 Part No. - N° de la partie: 110-489 | WB941 | W1941 | 30 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 41 | NSN - NNO: 5930-01-368-5160 SWITCH, ROTARY NSCM/CAGE - COF/CAGE: 10983 Part No. - N° de la partie: CHR10-C57400EF | WB941 | W1941 | 100 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 42 | NSN - NNO: 5120-01-373-8976 WRENCH, BOX NSCM/CAGE - COF/CAGE: 30554 Part No. - N° de la partie: 88-21146 | WB941 | W1941 | 30 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 43 | NSN - NNO: 5120-01-373-8976 WRENCH, BOX NSCM/CAGE - COF/CAGE: 30554 Part No. - N° de la partie: 88-21146 | W248A | W2481 | 20 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |
| 44 | NSN - NNO: 6140-01-378-8232 BATTERY, STORAGE CGCS LONG DESCRIPTION: | W248A | W2481 | 100 | EA | \$ | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|-----------------|--|------------------------|-----------------------|------------|----------------------|---|---------------------------------|------------------------------|
| 44 | SHELF LIFE ITEM NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0UJ55 Part No. - N° de la partie: 8002-002/MDL # 34 | | | | | | | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|--|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 45 | NSN - NNO: 6140-01-378-8232 BATTERY, STORAGE CGCS LONG DESCRIPTION: SHELF LIFE ITEM NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0UJ55 Part No. - N° de la partie: 8002-002/MDL.NO.34 | WB941 | W1941 | 200 | EA | \$ | | See Herein | |
| 46 | NSN - NNO: 5340-01-384-7863 SEAT, HELICAL COMPRESSION SPRING NSCM/CAGE - COF/CAGE: 30554 Part No. - N° de la partie: 88-20518 | WB941 | W1941 | 10 | EA | \$ | | See Herein | |
| 47 | NSN - NNO: 5210-01-384-8634 GAGE, RACK SETTING CGCS LONG DESCRIPTION: FUNCTIONAL DESCRIPTION>FUEL PUMP RACK SETTING GAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 97947 Part No. - N° de la partie: 317-50114 | W248A | W2481 | 5 | EA | \$ | | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|--|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 48 | NSN - NNO: 5210-01-384-8634 GAGE, RACK SETTING CGCS LONG DESCRIPTION: FUNCTIONAL DESCRIPTION>FUEL PUMP RACK SETTING GAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 97947 Part No. - N° de la partie: 317-50114 | WB941 | W1941 | 15 | EA | \$ | | See Herein | |
| 49 | NSN - NNO: 5930-01-396-2940 SWITCH, ELECTRONIC NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0TR59 Part No. - N° de la partie: SPS-100-88-21091 | WB941 | W1941 | 21 | EA | \$ | | See Herein | |
| 50 | NSN - NNO: 6150-01-406-9533 CABLE ASSEMBLY, SPECIAL PURPOSE, ELE CTRICA NSCM/CAGE - COF/CAGE: 30554 Part No. - N° de la partie: 88-22209 | W248A | W2481 | 8 | EA | \$ | | See Herein | |

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-135875/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn379W8486-135875

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn379

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-135875

11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CUA
13. Clause du guide des CUA (livraison)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques et dans les quantités indiquées aux pages 3 à 35.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 01 février, 2013.

2.2 Livraison offerte

La livraison offerte est indiquée à la description de chaque article énuméré.

2.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-135875/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn379W8486-135875

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn379

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-135875

demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Supprimer: Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission :

a. la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;

b. un formulaire de consentement dûment rempli et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

Insérer : Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut

de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Supprimer: Le soumissionnaire doit agir avec diligence dans le maintien à jour de la liste en informant le Canada par écrit de tout changement survenant pendant la période de validité de la soumission et doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants. Le soumissionnaire sera également tenu de maintenir avec diligence la liste et de remettre les formulaires de consentement pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumission.

Insérer: Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

Le paragraphe 8 du document 2003, instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est modifiée comme suit :

Insérer : À la demande du Canada, le soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite de la soumission dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|--------------------|-----------------------|------------|
| B1000T | Condition du matériel | 2007-11-30 |

1.2 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

1.3 Documentation technique

LES DOCUMENTS TECHNIQUES/DESCRIPTIFS DOIVENT ÊTRE REÇUS AVEC LA SOUMISSION. À DÉFAUT DE CE FAIRE, LA SOUMISSION SERA JUGÉE NON

RECEVABLE. REMARQUE: AUCUN PRODUIT EQUIVALENT EST CONSIDÉRÉ TOUJOURS ACCEPTABLE.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

1.2 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Montréal, Québec et Edmonton, Alberta), la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables

Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences **obligatoires** suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, comme précisé à la Partie 5;
- Conformité aux exigences techniques (description des articles 1 à 50 des pages 3 à 35 ci-incluse);
- Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO;
- Acceptation des modalités et conditions indiquées dans la demande de soumissions;
- Préparation de la présente invitation;
- Applicable aux articles (006, 007, 008 et 015) seulement

Les propositions offrant des produits de remplacement doivent également comprendre toutes les données d'essai et un rapport à l'heure de la clôture des soumissions provenant d'une installation de tierce partie certifiée à ISO 9001:2008 ou ISO/IEC 17025 pour effectuer les essais militaires standard indiqués ci-dessous:

- MIL-STD-810 E, Méthode 502.3 Procédure I (entreposage) pour -51°C;
- MIL-STD-810 E, Méthode 502.3 Procédure II (opérationnel) pour -40 °C;

- MIL-STD-810 E, Méthode 516.4. Essai de chute
Articles de substitution doivent être compatibles avec la forme, l'ajustement et la fonction des pièces existantes Hubbell électriques.

1.2 Évaluation financière

Les **exigences obligatoires** suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles 1 à 50 des pages 3 à 35 de la manière suivante :

Le prix unitaire des articles ayant des numéros individuels de nomenclature de l'OTAN (NNO); (article par article)

1.3 Attestation ou conditions préalables au contrat

Programme de contrats fédéraux, comme précisé à la Partie 5;

2. Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux – Attestation

Programme de contrats fédéraux – plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

Signature

Date

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques et dans les quantités indiquées aux pages 3 to 35.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|--------------------|----------------------------|------------|
| B1501C | Appareillage électrique | 2006-06-16 |
| B7500C | Marchandises excédentaires | 2006-06-16 |

2.1.1 Quantité – Minimum/maximum

Une livraison minimum de 90 p. 100 ou maximum de 110 p. 100 de la quantité totale est acceptable pour répondre à ce besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 29 - Code de conduite et attestations, du document 2010 A susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Supprimer: Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit maintenir à jour avec diligence, au moyen d'avis écrits à l'autorité contractuelle, la liste des noms de tous les individus, qui sont actuellement administrateurs de l'entrepreneur, ainsi que les formulaires de consentement correspondants.

Insérer: Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|--------------------|--|------------|
| C2800C | Cote de priorité | 2011-05-16 |
| C2801C | Cote de priorité – Entrepreneur canadien | 2011-05-16 |

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Lyne Godbout

Agent D'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3611

Télécopieur : (819) 953-4944

Courriel : lyne.godbout@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : à compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : à compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom : à compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : à compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : à compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : à compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat. Les droits de douane sont *inclus* et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CUA | Section | Date |
|--------------------------|----------------------------------|-------------|
| G1005C | Exigences en matière d'assurance | 2008-05-12 |
| H1001C | Paiements multiples | 2008-05-12 |

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 2 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

Quartier général de la Défense nationale
Immeuble Mgén George R. Pearkes
101, Promenade du Colonel By
Ottawa (ON), K1A 0K2
Au soin de : Robert Mayhew DLP 9-3-4-2-C

- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada
Division « HN »
7B3 Place du Portage, Phase III
11 rue Laurier
Gatineau, QC
K1A 0S5
Au soin de : Lyne Gopdbout.

8. Attestations

- 8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de

fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

| Références de CCUA | Section | Date |
|--------------------|--|------------|
| D5545C | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) | 2010-08-16 |

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

| Références de CCUA | Section | Date |
|--------------------|---|------------|
| D2000C | Marquage | 2007-11-30 |
| D2001C | Etiquetage | 2007-11-30 |
| D6010C | Palettisation | 2007-11-30 |
| D2025C | Matériaux d'emballage en bois | 2008-12-12 |
| D3010C | Marchandises dangereuses/produits dangereux (articles 44, 45) | 2012-07-16 |
| D3015C | Marchandises dangereuses/produits dangereux (articles 44, 45) | 2007-11-30 |
| B1505C | Transport des matières dangereuses (articles 44, 45) | 2006-06-16 |
| D9002C | Ensembles incomplets | 2007-11-30 |

13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Montréal, Québec et Edmonton, Alberta selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

13.2 Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer la livraison de l'(des)article(s) 1 et 35 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001.

13.3 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) 2 à 34 et 36 à 50 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) 2 à 34 et 36 à 50 à raison de 1 unité par paquet.

13.4 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 10, 11, 17, 21, 22, 44 et 45, 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme ISO 2230 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

13.5 Marquage détaillé de l'emballage

1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 10, 11 et 17.
 - a) le numéro de série ou de lot;
 - b) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
 - c) la date de fabrication;
 - d) la date d'expiration de la durée utile.
2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

13.6 Marquage détaillé de l'emballage

1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 21, 22, 44 et 45.
 - a) le numéro de série ou de lot;
 - b) la date de fabrication;
2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

13.7 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster
Edmonton (Alberta)
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524

- b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
Montréal (Québec)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou
514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282